

Valeurs, principes et symboles de la république

La république française née de la révolution de 1789 avec des valeurs, des principes et des symboles encore visibles dans notre espace public.

Pendant un siècle, les Français se sont affrontés sur le choix de la forme du gouvernement :

- monarchie : modèle historique (de 987 à 1848), avec un roi souverain
- république qui apparaît en 1792 (révolution)
- empire : modèle bonapartiste (Ier Empire : 1804-1814/1815 ; Second Empire : 1852-1870)
- État français (maréchal Pétain : 1940-1945).

Il y a eu 5 républiques :

- I^{re} République : 1792-1799
- II^e République : 1848-1852
- III^e République : 1870(1875)-1940
- IV^e République : 1946-1958
- V^e République : depuis 1958.

Des valeurs associées à notre devise « Liberté-Egalité-Fraternité »

- ∞ Valeurs d'une société = idées guidant le jugement moral de chacun, permettant d'atteindre un idéal.
- ∞ Liberté = faire tout ce qui ne nuit pas à autrui (DDHC 26 août 1789).
L'égalité = d'abord devant la loi. Tout citoyen a les mêmes droits et devoirs.
La fraternité ou solidarité = garantie de paix.

Des principes républicains :

- ∞ Principes = fondements de notre société. A la fois une règle et un modèle à respecter, renforçant les valeurs de la république et favorisant leur application.
- ∞ République indivisible : Territoire unifié, République est une. Les services de l'Etat font partout respecter la même loi. Donc selon notre constitution (la loi fondamentale d'un Etat qui définit les droits et les libertés des citoyens ainsi que l'organisation et les séparations politiques (législatif, exécutif et judiciaire) La France est indivisible.
- ∞ République laïque : neutralité religieuse de l'Etat = respect de toutes les croyances depuis loi 1905 séparation des Eglises et de l'Etat. L'école est laïque (principe réaffirmé en 2005 et se trouvant dans tous les règlements intérieurs des établissements scolaires).
La laïcité se définit par 4 principes :
Egalité de toutes les croyances.
Liberté de conscience (de croire ou de ne pas croire).
Devoir de tolérance.
Neutralité de l'Etat = protection et garantie liberté de chaque religion sans aucun financement de lieu de culte (sauf patrimoine historique et culturel français).
- ∞ République démocratique et sociale = les dirigeants du pays sont issus du peuple, élus par lui et le servent : souveraineté nationale appartient au peuple :
« gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple ».
L'instruction gratuite et obligatoire depuis 1882 et la création de la sécurité sociale en 1945 prouvent que notre république est sociale. Elle reçoit les impôts qu'elle redistribue en aide aux plus démunis.

Notions et principes à maîtriser

Thème 1 - Les valeurs, les principes et les symboles de la république	Thème 2 - Nationalité, citoyenneté française et citoyenneté européenne	Thème 3 - Le droit de vote
<p>La constitution : un texte qui précise l'organisation d'un Etat.</p> <p>La séparation des pouvoirs : les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ne sont pas réunis dans les mains d'un seul. C'est la Constitution qui organise les rapports entre les pouvoirs.</p> <p>La laïcité : La laïcité est le principe qui caractérise un État dans lequel le pouvoir politique et l'administration sont indépendants de toute religion. L'État laïque est donc neutre. Il garantit la liberté religieuse et le libre exercice des cultes. C'est ce qui permet aux citoyens de vivre ensemble, en respectant des valeurs communes.</p> <p>La fraternité : solidarité et amitié entre les êtres humains.</p>	<p>Le citoyen : l'habitant d'un État possédant des droits politiques ou admis à participer aux affaires de la cité.</p> <p>La République : (du lat in res publica la «chose du peuple») régime politique où le pouvoir est exercé par des représentants désignés par le peuple. Les citoyens y participent en votant et peuvent se présenter aux élections. (Electeurs et éligibles).</p> <p>La citoyenneté européenne : citoyenneté qui s'ajoute à celle des citoyens de chaque Etat membre de l'Union européenne, fondée sur des droits définis dans le traité de Maastricht 1992 (droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes, droit de travailler dans le pays de son choix...).</p>	<p>Le droit de vote : droit accordé à partir de 18 ans qui permet de participer aux élections. Le droit de vote est également un devoir.</p> <p>Le droit d'éligibilité : droit qui permet au citoyen de se présenter à une élection. Selon la fonction (maire, député, président de la République) l'âge et les conditions sont différentes.</p> <p>Le référendum : Le président de la République peut consulter directement le peuple qui vote en répondant par oui ou par non a une question concernant un texte essentiel (révision de la Constitution, loi, traité international).</p> <p>Le suffrage indirect : lorsque ce sont les représentants élus par les citoyens (les grands électeurs) qui votent ensuite pour élire leurs représentants (ex : les sénateurs).</p>

Thème 1 - Les valeurs, les principes et les symboles de la république	Thème 3 - Le droit de vote
<p>La souveraineté populaire : souveraineté détenue par le peuple qui compose la nation et qui est formé de l'ensemble des citoyens.</p>	<p>Le suffrage censitaire : droit de vote réservé aux citoyens qui paient un impôt d'un certain montant (les citoyens actifs ou riches).</p> <p>Suffrage universel : lorsque le droit de vote est ouvert à tous quelque soit le niveau de richesse des personnes.</p> <p>En 1792 le suffrage universel masculin fut adopté en France, les femmes restèrent exclues de la participation aux élections. Très vite cependant le suffrage censitaire fut inscrit dans la constitution. Il fallut attendre 1848 pour un retour durable du suffrage universel masculin et 1944 pour le véritable suffrage universel (ouverture du droit de vote aux femmes).</p>

NATION : communauté de ceux qui ont une culture commune, de ceux qui décident de vivre ensemble sur un espace approprié et partagé : le territoire national.

DES SYMBOLES POUR UNE NATION :

Inscrits dans la constitution , ils sont des emblèmes officiels, représentations concrètes de nos valeurs et principes.

La République française a des emblèmes (symboles) :

1) Langue française : langue de la république (précédemment de la monarchie).

L'article 2 de la constitution rappelle que « la langue de la république est le français ».

Instrument de la citoyenneté, moyen de communiquer, de s'exprimer et donc d'exercer ses droits. C'est le **CIMENT DE LA NATION**.

2) Drapeau et cocarde tricolores : blanc (monarchie) bleu et rouge (Paris) 1789 et officiel 1848 2nde république.

3) Hymne national : La Marseillaise (chant révolutionnaire composé par Rouget de Lisle 1792) adopté définitivement en 1880.

4) Devise : « Liberté, égalité, fraternité » révolution française adoptée sous 3eme république (remplacée sous le régime de Vichy par « Travail, famille, patrie »)

5) Marianne : femme qui personnifie la République, présente dans les édifices publics (mairies...), les timbres... C'est une allégorie : idée représentée par une image ou un objet. Marianne : liberté (bonnet phrygien : libération des esclaves dans l'Antiquité). Adoptée sous 3eme république.

6) Coq gaulois (vigilance)

7) Fête nationale du 14 juillet (en souvenir de la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790), adoptée en 1880 sous 3eme république.

8) Panthéon (la République y enterre les hommes qu'elle veut distinguer).

LA 2nde puis la 3eme république ont adopté des symboles afin de renforcer ce jeune régime politique.

NATIONALITE, CITOYENNETE FRANCAISE ET EUROPEENNE :

France : 66 millions d'habitants mais pas tous sont citoyens français, seulement 45 millions environ. De plus, ils sont citoyens européens.

LA CITOYENNETE FRANCAISE EST LIEE A LA NATIONALITE :

La citoyenneté est la qualité commune des citoyens qui exercent ensemble leurs droits et participent à la vie politique. Pour être citoyen, il faut avoir la nationalité française, c'est-à-dire appartenir à la nation française.

A] la nation

La nation est ce qui rassemble : même culture, même passé, même volonté de vivre ensemble.

Nation est différente de « race », de religion, de frontière, de langue. C'est le sentiment, la volonté d'appartenir, de se reconnaître dans cette nation.

Le creuset français : depuis 100 ans, si pas immigration, 12 millions de français en moins
3 générations : 20% ascendance étrangère

B] Etre citoyen, devenir français

Code de la nationalité depuis 1986, plusieurs modifications. Droit du sang et droit du sol

Devenir citoyen		
De manière automatique	Droit du sang filiation : - 1 des parents est français	Droit du sol : - naître en France - le demander de 16 à 21 ans - 5 ans de résidence depuis l'âge de 11 ans
Par acquisition	Mariage avec un français(e) - 4 ans de vie commune	Naturalisation - enquête de moralité - 5 ans de résidence - décision de l'état

*Pour exercer sa citoyenneté, il faut avoir la nationalité française.
Celle-ci peut être acquise*

C] La langue française, un élément de la citoyenneté

La cohésion de la nation repose sur le partage d'une langue commune. Jules Ferry en 1881-1882 impose le français comme langue de la république. L'école gratuite et obligatoire fabrique des citoyens parlant français.

CITOYENNETE FRANCAISE et EUROPEENNE :

Des droits politiques : seuls sont électeurs et éligibles les français, **jouissant de tous leurs droits civiques et inscrits sur les listes électorales.**

Sauf pour les élections du parlement européen et les municipales françaises : ouvertes aux citoyens européens résidant en France.

Les étrangers du reste du monde n'ont pas de droit politique, mais ils bénéficient des mêmes droits civils, économiques et sociaux que les français.

Droits politiques	Droits individuels et civils	Economiques et sociaux
Electeurs et/ou éligibles, et ainsi participer directement à l'élaboration de la loi ou à la vie politique à travers l'engagement dans un parti	liberté d'expression liberté de conscience ou de religion liberté de circulation vie privée des droits civils (droit d'accès à la fonction publique, droit de participer à des syndicats, à des associations)	repos hebdomadaire, santé congrés payés, droit au travail logement décent, retraites, chômage, instruction (1881-82) droit de grève et syndicat (droit à l'instruction, à la santé, à un revenu minimum...)

Dans la réalité, ces droits ne sont pas toujours appliqués intégralement et il subsiste de nombreuses inégalités. Ex : le droit au logement avec les sans-abris. Le droit au travail et plus de 3 millions de chômeurs...

Il est impensable de **jouir du droit d'éligibilité**, donc de créer des lois, **sans être tenu de les respecter (civisme)**.

Depuis le **traité de Maastricht (1992)**, une **citoyenneté européenne** est venue renforcer la citoyenneté française. Désormais, **par exemple, le citoyen français-européen peut librement circuler, étudier ou travailler dans les états de l'Union.**

À ces droits répondent **des devoirs**, qui sont les mêmes pour tous, dans le respect de l'égalité des citoyens face à la loi.

- ⌘ Premier devoir du citoyen : obéir à la loi : la règle commune. **CIVISME**.
- ⌘ Mais aussi **payer les impôts garantissant le fonctionnement de la République (paiement allocations, sécurité, paiements salaires policiers gendarmes...)**.
- ⌘ Le citoyen doit, malgré la réforme du service national en 1997 (avec la journée d'Appel Pour la Défense) et le passage à une armée professionnelle, de participer à la défense de la nation si les circonstances l'exigent.
- ⌘ Respecter les droits des autres citoyens, dans un esprit de fraternité qui figure dans la devise de la République : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Le non-respect de ces devoirs entraîne naturellement la perte des droits civiques.